QUI SOMMES-NOUS ?

Organisation d'éducation populaire et d'économie sociale, **la Ligue de l'enseignement** est membre d'une confédération nationale associative dont le rayonnement s'étend à l'ensemble du territoire Français.
La fédération de l'Oise est une actrice éducative incontournable du territoire :



+ 13 ans d'expertise dans le champ de la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité.



Service petite enfance

polepetiteenfance@laligue60.fr
03 44 48 16 81

www.laligue60.fr

FÉDÉRATION OISE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

CRÈCHE INTER-ENTREPRISES



FÉDÉRATION OISE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Une solution pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée

RÉSERVER une place en crèche, un atout pour votre entreprise !

Motivation accrue des salariés, **amélioration de leur productivité** et de la performance, **réponse concrète à l'absentéisme**, moins de turn over… les atouts d'une crèche inter-entreprises sont nombreux.

Quels avantages ?

Les + pour l'entreprise

- Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Favoriser l'égalité hommes/femmes
- Fidéliser et attirer les nouveaux talents
- Aider à la reprise après une naissance
- Réduire l'absentéisme au travail

Les + pour les familles

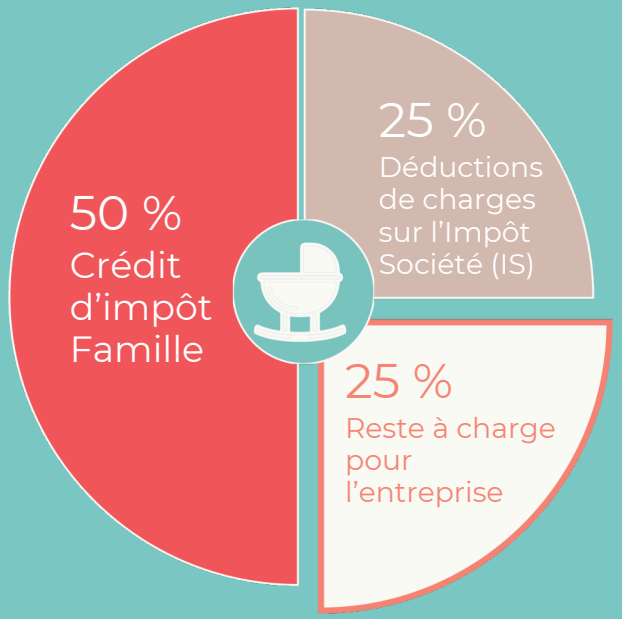
- Une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Plus de sérénité et de bien-être
- Facilité du retour à l'emploi après le congés maternité/ paternité
- Un véritable projet pensé et réfléchi au service des familles

Disponibilité, Flexibilité, Qualité…

Les crèches de la **Ligue de l'enseignement de l'Oise** s'adaptent aux contraintes et besoins des parents : accueil personnalisé et adapté aux besoins des familles, un accueil des enfants ayant une pathologie et/ou en situation de handicap…

Les avantages fiscaux

Combien ça coûte un berceau ?



Pour l'entreprise

Jusqu'à **75%** de la somme investie restituée sous forme d'avantages fiscaux

Pour les salariés

Le/la salarié·e parent bénéficie d'un tarif équivalent à celui d'une crèche municipale. Application du barème de la CNAF



Notre projet, notre mission

Chacun de nos établissements accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, et ce en **petit groupe** afin de respecter au plus l'individualité de chacun. Notre mission : **favoriser l'épanouissement de tous** (parents, enfants et professionnel·les) dans un environnement sécurisant et équilibrant.

COMMENT RÉSERVER ?

Un dispositif simple, sans démarche complexe, intégrable à votre budget RH, social ou associatif quel que soit votre statut.

EN 4 ÉTAPES :

1. **PRISE DE CONTACT AVEC LE SERVICE PETITE ENFANCE.**
2. **ÉTUDE DE VOS BESOINS ET DE VOTRE TERRITOIRE.**
3. **RÉSERVATION DE BERCEAUX VIA UNE CONVENTION.**
4. **VOS SALARIÉ·ES OU ADHÉRENT·ES BÉNÉFICIENT D'UNE PLACE PRIORITAIRE GARANTIE.**

Simple, fiscalement avantageux et sur-mesure : offrez le meilleur aux familles de vos équipes